

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

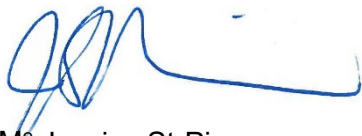
AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté à sa séance ordinaire du 8 juillet 2026, le règlement numéro 394-26 portant sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs ainsi que le contrôle et le suivi budgétaire, le tout conformément à la législation applicable. Ce règlement remplace et abroge les règlements numéros 215-12, 291-18, 338-21 et 339-21:

Le règlement numéro 394-26 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 9^e jour du mois de juillet 2026.

La directrice des affaires juridiques et greffière,



M^e Jessica St-Pierre